



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2001/3
27 juin 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Quatorzième session

Bonn, 16-27 juillet 2001

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES ENTRE LES SESSIONS

**TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DES COMMUNICATIONS
NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I
DE LA CONVENTION**

**Rapport de la troisième réunion du Groupe consultatif d'experts
des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I
de la Convention**

Note du secrétariat

1. Ainsi que la Conférence des Parties le lui avait demandé (décision 8/CP.5), le secrétariat a coordonné et facilité l'organisation de la troisième réunion du Groupe consultatif d'experts (GCE) et l'élaboration de son rapport. Les objectifs de la réunion étaient d'étudier le rapport de l'atelier interrégional du GCE, d'examiner l'état d'avancement du plan de travail du GCE et de réviser le plan du GCE pour l'achèvement de ses travaux (FCCC/CP/1999/6/Add.1).
2. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être prendre note du présent rapport et fournir au GCE de nouvelles directives sur la conduite de ses travaux.

**TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS
DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES
NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

Rapport du Président

M. Vute Wangwacharakul (Thaïlande)

I. INTRODUCTION

A. Rappel des faits

1. À sa deuxième réunion¹, conformément à son plan de travail, le GCE a établi six groupes spéciaux chargés d'analyser les divers éléments des communications nationales et de lui présenter les résultats de leurs travaux à sa troisième réunion. Les six groupes ont examiné les éléments ci-après: inventaires des gaz à effet de serre (GES), options envisageables pour réduire les émissions; évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation; sensibilisation, éducation et formation du public; observation systématique et recherche; information et constitution de réseaux; conditions propres aux pays.

2. Les travaux des groupes spéciaux, fondés sur l'analyse des informations contenues dans les communications nationales, ont été appuyés par les résultats des trois ateliers régionaux tenus en 2000, la compilation-synthèse de 50 communications nationales établie par le secrétariat de la Convention et l'atelier interrégional² qui a précédé la troisième réunion du GCE.

3. La troisième réunion du GCE a eu lieu à Panama les 23 et 24 mars 2001. Y ont participé 21 membres représentant les régions de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Allemagne, Australie, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Slovaquie et Suisse) et des organisations compétentes (le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Équipe spéciale sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre et le Programme d'appui PNUD/PNUE/FEM à l'établissement des communications nationales).

B. Champ couvert par le présent document

4. Le présent document contient un résumé des débats que le GCE a organisés à sa troisième réunion sur les conclusions et recommandations de l'atelier interrégional, sur les progrès réalisés par ses groupes spéciaux et sur son plan de travail pour l'élaboration de son rapport préliminaire à l'intention des organes subsidiaires.

5. La première section du présent document porte sur l'examen du rapport de l'atelier interrégional mentionné au paragraphe 4 ci-dessus. La deuxième section comprend un résumé des débats sur l'avancement des travaux des groupes spéciaux du GCE sur les inventaires des GES, les options envisageables pour réduire les émissions, l'évaluation de la vulnérabilité

¹ Voir FCCC/SBI/2001/2.

² FCCC/SBI/2001/INF.1.

et des stratégies d'adaptation et les questions intersectorielles, à savoir la sensibilisation, l'éducation et la formation du public; l'information et la constitution de réseaux; les conditions propres aux pays et l'appui financier et technique. La section finale comprend des indications sur les informations à inclure dans le rapport préliminaire du GCE aux organes subsidiaires, des notes d'orientation à l'intention de ceux qui rédigent les rapports des groupes spéciaux et le plan de travail révisé du GCE.

II. DÉLIBÉRATIONS

6. Le Président de la deuxième réunion du GCE, M. Ayité-lo Ajavon (Togo), a remercié les membres du secrétariat de la Convention de l'excellent travail qu'ils avaient fait pour l'aider dans son mandat de Président du Groupe. Le GCE a ensuite élu M. Vute Wangwacharakul (Thaïlande) et M. Philip S. Weech (Bahamas) respectivement Président et Rapporteur pour sa troisième réunion.

7. M. Wangwacharakul a souhaité aux membres du GCE la bienvenue à la troisième réunion et souligné combien cette dernière était importante parce que de nombreuses questions touchant le mandat du GCE, tel qu'il est énoncé dans la décision 8/CP.5 (FCCC/CP/1999/6/Add.1), devaient y être examinées. Il s'est aussi félicité des progrès notables réalisés depuis la deuxième réunion et a en particulier noté le succès de l'atelier interrégional.

8. Le GCE a examiné le rapport de sa deuxième réunion et a demandé que deux modifications mineures y soient apportées. Avec ces modifications, il a accepté le rapport de sa deuxième réunion (FCCC/SBI/2001/2).

A. Examen du rapport de l'atelier interrégional

9. Le GCE a examiné et approuvé, après y avoir apporté des modifications mineures, les sections du rapport de l'atelier interrégional concernant les inventaires des GES, les options envisageables pour réduire les émissions, l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, la sensibilisation, l'éducation et la formation du public et les circonstances propres aux pays. En outre, comme les participants à l'atelier l'avaient demandé, les membres du GCE ont révisé, rassemblé et complété les éléments relatifs aux besoins et contraintes sur les plans financier et technologique. Le texte révisé a été inclus dans le rapport de l'atelier interrégional (FCCC/SBI/2001/INF.1).

10. Les membres du GCE ont examiné le rapport de l'atelier interrégional concernant la formation et la constitution de réseaux ainsi que les activités et programmes d'appui à l'établissement des communications nationales. Ces points n'avaient pas été pleinement traités par l'atelier et devaient donc être examinés plus avant par les membres du GCE.

11. En ce qui concerne l'information et la constitution de réseaux, les membres ont noté que toutes les régions avaient exprimé le désir d'établir ou renforcer les arrangements nationaux ou régionaux relatifs à la constitution de réseaux pour l'échange d'informations et d'établir des bases de données ainsi que des processus de collecte et de gestion des données. De telles évolutions sont actuellement entravées par le manque de ressources humaines et financières.

12. Les membres ont reconnu que pour rendre les échanges d'information efficaces, il était important de renforcer non seulement les institutions gouvernementales mais aussi les autres

institutions compétentes, notamment les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires, les organisations du secteur privé et les médias locaux et régionaux des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, en allouant à cette fin des ressources financières adéquates provenant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des organisations donatrices.

13. Lors de la discussion sur les programmes d'appui, le GCE a passé en revue les informations provenant de 50 communications nationales que le secrétariat avait reçues en mars 2001 au plus tard. Il a aussi examiné des informations provenant du Programme d'appui à l'établissement des communications nationales et des informations que le secrétariat avait tirées des réponses d'organisations bilatérales ou multilatérales à un questionnaire. Le GCE a aussi estimé que les organismes et gouvernements pertinents devaient maintenir les programmes multilatéraux et bilatéraux d'appui à l'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I.

14. Le GCE a considéré qu'il fallait continuer à analyser les activités et programmes d'appui à l'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I. Un groupe spécial supplémentaire a donc été constitué pour entreprendre ce travail.

15. À la suite des délibérations, un texte révisé a été établi sur l'information et la constitution de réseaux (annexe I du présent document) ainsi que sur les programmes d'appui (annexe II du présent document).

B. Examen des travaux des groupes spéciaux du GCE

16. Conformément au plan de travail du GCE et aux décisions prises par celui-ci à sa deuxième réunion, les coordonnateurs des groupes spéciaux ont présenté des rapports intérimaires sur les sujets suivants: inventaires des GES; options envisageables pour réduire les émissions; évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation; information et constitution de réseaux; sensibilisation, éducation et formation du public.

17. Le rapport du groupe spécial sur les inventaires des GES a été présenté par M. Ayité-lo Ajavon (Togo) qui a rappelé les problèmes liés au fait que l'on ne disposait pas dans toutes les régions de données d'activité et de coefficients d'émission appropriés. Il a souligné qu'il fallait améliorer les données d'activité et les coefficients d'émission, tout particulièrement dans les domaines touchant les changements d'affectation des terres et la foresterie, l'énergie tirée des combustibles, l'agriculture et les déchets. Il a fait observer que certains travaux d'analyse importants avaient été effectués par d'autres membres du groupe spécial sur les inventaires des GES, en particulier dans les domaines touchant les changements d'affectation des terres et la foresterie ainsi que l'énergie, et que les résultats de ces travaux seraient intégrés dans le rapport du groupe spécial.

18. M. Vute Wangwacharakul (Thaïlande) a examiné les travaux du groupe spécial sur la réduction des émissions et fait remarquer qu'en dépit du fait que les Parties non visées à l'annexe I n'étaient pas tenues de rendre compte des options envisageables pour réduire les émissions, toutes les Parties qui avaient jusque-là présenté des rapports avaient à des degrés divers inclus dans leurs communications nationales initiales une analyse des réductions des émissions. Il a par ailleurs souligné que le renforcement des capacités et la formation, s'agissant

en particulier de déterminer et analyser les options envisageables pour réduire les émissions, étaient nécessaires pour renforcer l'analyse des réductions des émissions dans les Parties non visées à l'annexe I.

19. Mme Isabelle Niang-Diop (Sénégal) a présenté les travaux du groupe spécial sur l'évaluation de la vulnérabilité et les stratégies d'adaptation et a souligné que cette évaluation était prioritaire pour les Parties non visées à l'annexe I. Elle a indiqué en particulier que l'agriculture et les ressources en eau étaient les deux secteurs les plus critiques pour les 50 Parties non visées à l'annexe I qui avaient soumis leurs communications nationales initiales. Elle a conclu en disant que le groupe spécial réalisait des travaux complémentaires sur la question et que les résultats de ces travaux seraient intégrés dans son rapport au GCE.

20. M. Philip S. Weech (Bahamas) a indiqué que les travaux concernant l'information et la constitution de réseaux progressaient bien. Il a déclaré que l'information et la constitution de réseaux étaient essentielles pour l'échange de données d'expérience, de compétences, de savoir-faire et de connaissances tant au sein des organisations, pays et régions qu'entre ces organisations, pays et régions et, partant, pour l'établissement des communications nationales.

21. Mme Julia Martinez (Mexique) a présenté des informations concernant les travaux du groupe spécial sur la sensibilisation, l'éducation et la formation du public. Elle a déclaré que les activités de sensibilisation, d'éducation et de formation du public étaient essentielles pour l'exécution de tout programme et qu'il fallait donc les mener à plusieurs niveaux au moment même où étaient établies les communications nationales. Elle a souligné que la plupart des Parties présentant des rapports devraient appuyer davantage les activités visant à sensibiliser le public dans son ensemble et, en particulier, les décideurs, aux questions touchant l'application de la Convention.

22. Lors du débat qui a suivi sur les travaux des groupes spéciaux, le GCE a décidé que chaque groupe spécial devait établir un rapport final. Les rapports des groupes spéciaux porteront sur les principales constatations et recommandations concernant chacun des éléments des communications nationales. Le GCE a aussi considéré que des conseils seraient nécessaires pour rédiger les rapports des groupes spéciaux et diriger les travaux des coordonnateurs de chacun des groupes. Le texte intitulé *Conseils pour l'établissement des rapports des groupes spéciaux du GCE* a été élaboré et accepté par le GCE; il constitue l'annexe III du présent document.

C. Plan de travail établi par le GCE pour donner suite à la décision 8/CP. 5

23. En prévision de la présentation de son rapport aux organes subsidiaires à leurs quatorzièmes sessions, le GCE a examiné plusieurs questions touchant les dates auxquelles il achèvera et communiquera ce dernier, le processus qu'il suivra pour l'élaborer et son plan de travail.

24. Le GCE a considéré que, pour faciliter l'examen des questions touchant l'amélioration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, il pourrait remettre son rapport préliminaire aux organes subsidiaires à leurs quatorzièmes sessions en juillet 2001. Dans ce contexte, le plan de travail a été révisé pour chacun des groupes spéciaux de manière à ce qu'ils axent leurs efforts sur les questions méthodologiques, l'acquisition des données, la

constitution de réseaux et les bases de données ainsi que sur des recommandations concernant d'éventuelles directives pour la présentation de rapports. Le plan de travail, tel que le GCE l'a révisé à sa troisième session, constitue l'annexe IV du présent document.

25. Le GCE a aussi révisé le calendrier pour l'achèvement des rapports de ses groupes spéciaux et a décidé que ces rapports devraient être terminés le 15 mai 2001 au plus tard. Ceci lui permettrait de disposer d'un temps suffisant pour intégrer les informations qui y seraient contenues dans son rapport préliminaire aux organes subsidiaires.

26. Le GCE s'est aussi penché sur les éléments d'information à inclure dans son rapport aux organes subsidiaires. Il a décidé que les conclusions et recommandations contenues dans les rapports de ses groupes spéciaux ou découlant de ses ateliers (trois ateliers régionaux tenus en 2000 et l'atelier interrégional tenu en mars 2001) constitueraient la base de son rapport préliminaire.

27. Le GCE a examiné plus avant la question du plan et de la structure de son rapport préliminaire aux organes subsidiaires ainsi que celle du calendrier à respecter pour élaborer celui-ci. Le texte concernant ce plan et cette structure a été établi et distribué pour examen complémentaire par le GCE. Il a été décidé de définir le plan et la structure du rapport préliminaire en respectant fidèlement le mandat du GCE annexé à la décision 8/CP.5. Ce plan figure dans l'annexe V. Après un long débat, il a aussi été décidé qu'un groupe de rédaction, comprenant le Président, le Rapporteur et Mme Lauraine Lotter (Afrique du Sud), établirait et communiquerait le projet de rapport préliminaire le 15 juin 2001 au plus tard pour que les autres membres du GCE aient suffisamment de temps pour l'examiner.

28. Il y a eu ensuite des discussions sur les dates et le lieu de la quatrième réunion du GCE. Il a été convenu que, pour traiter toutes questions qui pourraient être soulevées par les organes subsidiaires à propos du rapport préliminaire, la quatrième réunion du GCE serait provisoirement prévue à Bonn (Allemagne) les 30 et 31 juillet 2001. Il a aussi été décidé que, dans le cas où un temps suffisant serait disponible pour tenir des discussions concernant ce rapport lors de la quatorzième session du SBI, la quatrième réunion serait reportée à une date ultérieure.

29. Faute de temps, il n'y a eu qu'une brève discussion sur le rapport financier concernant les dépenses engagées ou prévues par le GCE pour mener à bien ses travaux pendant la période 2000-2001 (voir annexe VI).

Annexe I

Information et constitution de réseaux

Introduction

1. Le GCE a reconnu que les Parties non visées à l'annexe I faisaient face à un certain nombre de problèmes particulièrement ardues pour élaborer leurs communications nationales. Ces problèmes étaient notamment le caractère limité à la fois des ressources humaines et financières et des données et informations, le fait que les systèmes permettant de recueillir, traiter, conserver et mettre à jour des données et des informations étaient inexistantes ou insuffisamment développés, et les difficultés rencontrées pour accéder aux informations et compétences disponibles dans d'autres pays ou régions ou au niveau mondial.

Principaux points

2. Lorsqu'il a examiné les conclusions tirées de 50 communications nationales, des trois ateliers régionaux tenus en 2000 et de l'atelier interrégional, le GCE a formulé les observations suivantes:

a) Presque tous les pays ont manifesté le souhait de mettre au point ou de renforcer les dispositions concernant la constitution de réseaux à l'échelle nationale et, le cas échéant, aux échelles sous-régionale et régionale, ainsi que d'améliorer la collecte et la gestion des données; ils ont tous indiqué qu'ils voulaient éliminer les lacunes en matière d'information;

b) En Afrique, il faut créer des bases de données fondamentales aux niveaux national et régional ainsi que des systèmes pour mettre en commun les données, les informations et les compétences;

c) En Asie, la situation varie fortement d'un pays à l'autre. Certains pays d'Asie ont mentionné la nécessité d'améliorer les systèmes d'information existants tandis que d'autres ont évoqué la nécessité d'en créer; les participants à l'atelier régional ont considéré que le matériel informatique, les logiciels et les compétences étaient insuffisants pour établir des moyens d'accès aux réseaux aux fins de l'échange d'informations;

d) Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le système d'information relatif aux changements climatiques a atteint un niveau intermédiaire. Des pays veulent améliorer et développer un système d'échange d'informations au niveau régional. L'atelier régional a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination pour améliorer les échanges d'informations entre institutions scientifiques et techniques ainsi que sur la nécessité de renforcer les programmes existants d'appui à l'établissement des communications nationales;

e) Comme les bases de données, les modèles et les compétences existant à l'échelle nationale sont les éléments les plus importants pour établir des communications nationales de haute qualité, on peut réduire les limitations des systèmes nationaux en utilisant deux approches étroitement liées: i) créer ou renforcer des réseaux régionaux et internationaux fournissant les données, les informations, les outils et les compétences nécessaires pour établir des communications nationales de haute qualité; et ii) faciliter l'accès et le recours aux technologies de communication qui sont nécessaires pour appuyer ces réseaux;

f) De nombreuses organisations fournissent des informations et des conseils concernant directement les divers éléments des communications nationales. Ce sont notamment le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie, et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des organisations régionales telles que l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) et un grand nombre d'institutions non gouvernementales, universitaires ou de recherche. En outre, comme ces organisations affichent une grande partie de leurs informations sur Internet, elles constituent effectivement un vaste réseau. Certaines organisations telles que le PNUD commencent même à fournir des services consultatifs (spécialisés) sur Internet;

g) Cependant, l'accès effectif à une grande partie de ces données, informations et services spécialisés est limité par au moins deux facteurs importants. Premièrement, dans nombre de cas, cet accès n'est pas organisé ou structuré de manière conviviale. Deuxièmement, nombre d'institutions de nombreux pays en développement ne peuvent actuellement pas accéder de manière régulière, efficace et économique à Internet parce qu'elles ne disposent pas des infrastructures essentielles à cet effet. À titre de comparaison, on compte actuellement environ 135 millions d'utilisateurs d'Internet rien qu'aux États-Unis alors qu'il n'y en a qu'à peu près 21 millions en Amérique latine et 3,2 millions en Afrique. La capacité qu'ont la plupart des institutions des pays en développement de participer à des activités faisant appel à des techniques de pointe, telles que des vidéoconférences, est encore plus limitée parce qu'il leur faudrait des ordinateurs plus puissants et des moyens de communication plus performants. Avec l'amélioration des technologies sans fil, on peut espérer que de nombreux pays en développement n'auront pas besoin d'installer des infrastructures nécessitant un important câblage; il faudra cependant plusieurs années pour pouvoir déterminer si tel sera le cas.

Recommandations

3. Pour faire face aux besoins et contraintes mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus, le GCE a formulé les recommandations suivantes:

a) Encourager, selon qu'il conviendra, la création ou le renforcement de centres d'excellence nationaux, sous-régionaux et régionaux en matière de changements climatiques afin de faciliter la constitution de réseaux et les échanges d'informations, effectuer des travaux de recherche et constituer une instance pour l'éducation, l'information et la sensibilisation du public;

b) Encourager la mise en commun de modèles climatiques, y compris de modèles à échelle réduite, à utiliser pour l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et pour définir les mesures d'adaptation, notamment la planification préalable aux catastrophes; encourager la mise en commun des informations et l'établissement de liens entre les réseaux de recherche et d'observation systématique;

c) Encourager, lorsque cela est possible, la constitution de réseaux et la mise en commun des informations avec des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires, le secteur privé et les médias locaux et régionaux;

d) Renforcer ou établir des systèmes efficaces, électroniques notamment, pour le stockage, le traitement et la gestion des données sur les changements climatiques;

e) Renforcer les échanges de données, d'information et de connaissances spécialisées par les moyens suivants:

- i) Encourager le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les organisations donatrices à allouer des ressources pour renforcer la capacité des Parties non visées à l'annexe I à accéder à Internet et à l'utiliser efficacement;
- ii) Encourager le secrétariat de la Convention, le GIEC et d'autres organisations fournissant des informations et des services ayant des rapports avec le climat à s'attacher davantage à les rendre accessibles, de manière conviviale, par le biais d'Internet, de CD-ROM et de technologies similaires;
- iii) Encourager les donateurs et les Parties visées à l'annexe II à fournir des ressources pour accroître les compétences en informatique, y compris des programmes officiels de formation aux techniques de l'information dans des institutions nationales ou régionales;

f) Renforcer les réseaux existants.

Annexe II

Programmes d'appui

Introduction

1. Selon une évaluation préliminaire des activités et programmes exécutés au cours des huit dernières années pour faciliter l'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I, l'assistance financière fournie à ces Parties a été d'environ 130 millions de dollars des États-Unis. Cet appui a été fourni par le biais de programmes bilatéraux et multilatéraux. En tant qu'entité gérant le mécanisme financier de la Convention, le FEM a versé environ 80 millions de dollars des États-Unis pour financer des activités visant à permettre aux États d'établir leurs communications nationales initiales. Sur ce montant, environ 40 millions de dollars ont été consacrés à des projets couvrant des aspects limités des communications nationales, tandis que 23 millions et 17 millions de dollars l'ont été à des projets nationaux approuvés au titre de procédures accélérées et non accélérées respectivement. En outre, environ 47 millions de dollars fournis dans le cadre de programmes bilatéraux ont servi à faciliter l'établissement de certains éléments des communications nationales. Parmi ces programmes bilatéraux figurent le Country Studies Programme des États-Unis, le programme d'assistance des Pays-Bas pour les études sur les changements climatiques, le programme d'assistance de la Finlande concernant les changements climatiques et le programme de l'Agence allemande pour la coopération technique. L'Australie, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont aussi fourni une assistance financière et technique pour appuyer les activités concernant les changements climatiques dans les pays non visés à l'annexe I. En outre, des Parties non visées à l'annexe I ont elles-mêmes alloué au processus d'établissement des communications nationales d'importantes ressources nationales, humaines et financières, sous forme de contributions «en nature» qu'il est difficile d'évaluer.

2. Au 24 mars 2001, 50 Parties non visées à l'annexe I avaient soumis leurs communications nationales initiales. En outre, 30 Parties ont indiqué qu'elles étaient sur le point d'achever les leurs. Il en résulte que 66 Parties, soit environ 45 % des Parties non visées à l'annexe I, en sont encore à divers stades du processus d'établissement de leurs communications nationales et ont besoin d'un appui pour les achever. En outre, l'une des principales conclusions des travaux du GCE est qu'on ne saurait trop insister sur l'importance de l'appui au processus d'établissement des communications nationales parce que toutes les Parties non visées à l'annexe I continuent de souligner la nécessité de renforcer les capacités, d'améliorer les travaux achevés et de faire face à l'évolution des besoins dans le cadre du processus relatif aux changements climatiques, s'agissant notamment des inventaires des GES, de l'analyse des réductions des émissions et de l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation. En outre, certains pays sont déjà engagés dans des projets d'activités de facilitation de la phase II ou sont déjà en train d'élaborer leurs deuxièmes communications nationales.

Principaux points

3. Il ressort de l'analyse préliminaire des programmes d'appui qu'il est possible d'améliorer la coordination entre ceux-ci afin d'éviter les doubles emplois. Cependant, il reste d'importants besoins à satisfaire, et de nouveaux besoins ont été identifiés à la suite de l'établissement et de l'envoi des communications nationales initiales par les Parties non visées à l'annexe I:

a) L'appui bilatéral et multilatéral nécessite une meilleure coordination sous la direction de la Conférence des Parties afin d'intensifier encore l'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I. Il faut en outre établir des liens solides à l'intérieur des régions et entre les régions;

b) Il est par ailleurs clair que les activités d'appui menées à l'échelle régionale se sont avérées utiles et les institutions régionales participant à des activités de recherche en ont profité. Cependant, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour renforcer ce processus et des liens doivent être développés avec des centres de recherche, des universités et d'autres institutions pertinentes.

4. Le GCE a noté que le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales avait, sur le plan technique, beaucoup aidé une centaine de Parties non visées à l'annexe I.

5. Les activités menées au titre des programmes d'appui, notamment le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales, devraient continuer à aider les Parties qui préparent actuellement leurs communications nationales initiales ou leurs deuxièmes communications nationales. En outre, ces programmes devraient aider les Parties qui mènent des activités de renforcement des capacités dans le cadre des projets de facilitation au titre de la phase II.

6. Du fait que les orientations des activités d'appui et que le champ couvert varient selon les domaines techniques et les régions et qu'on ne dispose pas d'études détaillées sur certains programmes d'appui, il est difficile de dégager des conclusions sur l'efficacité des efforts faits jusqu'ici.

7. L'équipe spéciale du GCE sur les programmes d'appui devrait continuer à analyser les informations fournies grâce aux programmes bilatéraux et multilatéraux afin de recenser les lacunes et de formuler des recommandations sur les meilleurs moyens de coordonner ces activités et programmes pour améliorer l'établissement des communications nationales conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 5 de l'annexe à la décision 8/CP.5.

Annexe III

Conseils pour l'établissement des rapports des groupes spéciaux du GCE (et calendrier)

1. Ces conseils portent sur les rapports des groupes spéciaux suivants du GCE:
 - a) Inventaires des GES
 - b) Vulnérabilité et stratégies d'adaptation
 - c) Réduction des émissions
 - d) Sensibilisation, éducation et formation du public
 - e) Information et constitution de réseaux, conditions propres aux pays et planification
 - f) Appui financier et technique.
2. Le rapport devrait être établi selon le schéma suivant:
 - a) **Introduction:** Cette section devrait porter sur les méthodes que le groupe a utilisées pour arriver à ses conclusions; examen des communications nationales, examen des rapports de compilation-synthèse et rapports d'ateliers par exemple;
 - b) **Principales conclusions:** Cette section devrait porter sur les questions méthodologiques, les questions relatives à l'acquisition des données et aux bases de données ayant un rapport avec le point traité par le groupe spécial ou d'autres questions indiquées dans le plan de travail révisé du GCE;
 - c) **Inventaires des GES:** Questions méthodologiques, acquisition de données et base de données, directives éventuelles et présentation d'un rapport;
 - d) **Vulnérabilité et stratégies d'adaptation:** Questions méthodologiques, acquisition de données et base de données, directives éventuelles et présentation d'un rapport;
 - e) **Réduction des émissions:** Questions méthodologiques, acquisition de données et bases de données, directives éventuelles et présentation d'un rapport;
 - f) **Sensibilisation, éducation et formation du public:** Projets de démonstration (que l'on peut reproduire et faire connaître);
 - g) **Recherche et observation systématique:**
 - i) Directives éventuelles sur la présentation de rapports concernant la recherche et l'observation systématique (y compris en ce qui concerne la pertinence des décisions de la Conférence des Parties);
 - ii) Réseaux de recherche, systèmes d'observation à l'échelle planétaire, programmes concernant les changements climatiques à l'échelle planétaire;

h) **Information et constitution de réseaux:** Renforcement des capacités, technologies de l'information, moyens Internet;

i) **Conditions propres aux pays et planification:** Directives éventuelles, présentation d'un rapport, mise au point d'un modèle (révision du tableau 1 de la Convention-cadre);

j) **Appui financier et technique:** Description factuelle de l'appui disponible au moment considéré; analyse des lacunes, comparaison des besoins exprimés dans les rapports d'ateliers et les communications nationales, appui disponible;

k) **Recommandations:** Cette section devrait couvrir toutes les recommandations relatives à la question traitée par le groupe spécial et comprendre, le cas échéant, des recommandations concernant les améliorations qui pourraient être apportées aux directives du GIEC ou aux directives FCCC, les améliorations de l'appui technique et financier et toutes autres recommandations. Les recommandations sur les plans technique et financier devraient figurer dans le rapport de chaque groupe spécial;

l) **Bibliographie:** Il faudrait dans cette section faire des renvois à tous les documents utilisés pour établir le rapport.

3. Calendrier¹:

a) Achèvement du rapport de l'atelier interrégional:

Projet d'ordre zéro du rapport de l'atelier, établi par le secrétariat à l'intention de tous les membres du GCE:	9 avril 2001
Observations des membres du GCE sur le projet d'ordre zéro adressées au secrétariat:	16 avril 2001
Intégration des observations et distribution par le secrétariat aux participants à l'atelier:	20 avril 2001
Distribution de la version ci-dessus, en tant que document de travail, aux membres du GCE:	20 avril 2001

¹ Toutes les communications nationales reçues par le secrétariat et mises à la disposition des membres le 15 avril 2001 au plus tard devraient être analysées.

b) Rapports des groupes spéciaux:

Distribution aux membres, par le coordonnateur, d'un projet schématique d'ordre zéro du rapport du groupe spécial:	9 avril 2001
Observations et contributions des membres du groupe sur le projet d'ordre zéro:	30 avril 2001
Intégration des observations et distribution de la nouvelle version aux membres, pour observations finales:	7 mai 2001
Présentation au secrétariat, par le coordonnateur, du rapport final du groupe spécial:	15 mai 2001

c) Projet de rapport du Président du GCE:

Intégration des rapports des groupes spéciaux dans le premier projet de texte du Président et distribution aux membres du GCE:	30 mai 2001
Observations sur le projet de texte du Président:	15 juin 2001

Annexe IV**Plan de travail du GCE, tel qu'il a été révisé à sa troisième réunion**

GROUPES SPÉCIAUX	Achèvement des travaux conformément au mandat énoncé dans l'annexe à la décision 8/CP.5 (par. 5, al. b , c , d et e) selon qu'il conviendra
DATE LIMITE	15 mai 2001
<p>1. Inventaires des GES: Mandat énoncé au paragraphe 5, al. <i>f</i> et <i>g</i> Allemagne, Arabie Saoudite, Brésil, Suisse, Togo (coordonnateur), Bureau de l'Équipe spéciale des inventaires du GIEC et Programme d'appui à l'établissement des communications nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - questions méthodologiques - acquisition de données, constitution de réseaux et base de données - directives éventuelles - établissement d'un rapport
<p>2. Évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation Australie, Bahamas, Équateur, Fidji, Pakistan, Pays-Bas, Sénégal (coordonnateur), Programme d'appui à l'établissement des communications nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - questions méthodologiques - acquisition de données, constitution de réseaux et base de données - directives éventuelles - établissement d'un rapport
<p>3. Réduction des émissions Afrique du Sud, Égypte, Pays-Bas, Slovaquie, Thaïlande (coordonnateur), Programme d'appui à l'établissement des communications nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - questions méthodologiques - acquisition de données, constitution de réseaux et base de données - directives éventuelles - établissement d'un rapport
<p>4. a) Sensibilisation, éducation et formation du public b) Recherche et observation systématique Australie, Chine, Fidji, Mexique (coordonnateur), Tanzanie, Togo</p>	<ul style="list-style-type: none"> - projets de démonstration (que l'on peut reproduire et faire connaître) - directives éventuelles sur la présentation de rapports concernant la recherche et l'observation systématique - réseaux de recherche, systèmes d'observation à l'échelle planétaire, programmes, concernant les changements climatiques à l'échelle planétaire
<p>5. Questions intersectorielles a) Information et constitution de réseaux Antigua-et-Barbuda, Bahamas (coordonnateur), États-Unis, Mexique b) Conditions propres aux pays, planification Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités - technologies de l'information - moyens Internet - renforcement des capacités - directives éventuelles - établissement d'un rapport (mise au point d'un modèle de version révisée du tableau I des directives FCCC)
<p>6. Appui financier et technique, y compris les programmes d'appui Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, États-Unis (coordonnateur), Fidji</p>	
<p>7. Établissement d'un rapport à l'intention des organes subsidiaires Afrique du Sud, Bahamas, Thaïlande (coordonnateur)</p>	

Annexe V

Plan du rapport du GCE aux organes subsidiaires (conformément au mandat annexé à la décision 8/CP.5)

- I. Résumé
 - A. Introduction
 - B. Méthodologie
 - C. Conditions propres aux pays et planification
 - D. Inventaires des gaz à effet de serre
 - E. Évaluation de la vulnérabilité et stratégies d'adaptation
 - F. Réduction des émissions
 - G. Sensibilisation, éducation et formation du public
 - H. Recherche et observation systématique
 - I. Information et constitution de réseaux
 - J. Appui financier et technique
 - K. Recommandations

- II. Introduction
 - A. Mandat
 - B. Champ couvert par le rapport
 - C. Méthodologie
 - D. État d'avancement de la présentation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I

- III. Conditions propres aux pays et planification
 - A. Renforcement des capacités
 - B. Révision éventuelle du tableau I des directives FCCC
 - C. Recommandations

- IV. Inventaires des gaz à effet de serre
 - A. Questions méthodologiques
 - B. Acquisition de données, constitution de réseaux et base de données
 - C. Questions diverses
 - D. Recommandations

- V. Évaluation de la vulnérabilité et stratégies d'adaptation
 - A. Questions méthodologiques
 - B. Acquisition de données, constitution de réseaux et base de données
 - C. Questions diverses
 - D. Recommandations

- VI. Réduction des émissions
 - A. Questions méthodologiques
 - B. Acquisition de données, constitution de réseaux et base de données
 - C. Questions diverses
 - D. Recommandations

- VII. Sensibilisation, éducation et formation du public
 - A. Projets de démonstration
 - B. Questions diverses
 - C. Recommandations

- VIII. Recherche et observation systématique
 - A. Réseaux de recherche, systèmes d'observation au niveau planétaire, programmes concernant les changements climatiques au niveau planétaire
 - B. Directives éventuelles sur la présentation de rapports concernant la recherche et l'observation systématique (avec renvois aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties)
 - C. Questions diverses
 - D. Recommandations

- IX. Information et constitution de réseaux
 - A. Renforcement des capacités
 - B. Technologies de l'information
 - C. Moyens Internet
 - D. Questions diverses
 - E. Recommandations

- X. Appui financier et technique
 - A. Programmes d'appui
 - B. Questions diverses
 - C. Recommandations

- XI. Recommandations
 - A. Appui financier et technique
 - B. Informations figurant dans les communications nationales
 - C. Coordination des activités et programmes pour améliorer l'établissement des communications nationales
 - D. Propositions pour surmonter les difficultés rencontrées dans l'établissement des communications nationales
 - E. Amélioration des approches analytiques et méthodologiques
 - F. Propositions pour surmonter les difficultés d'application des directives du GIEC et des directives FCCC
 - G. Amélioration du dialogue entre les experts de toutes les Parties

- XII. Remerciements

- XIII. Bibliographie

Annexe VI

**Prévisions de dépenses pour les réunions et les ateliers
(prévisions révisées après la deuxième réunion du GCE)
(en dollars des États-Unis)**

**Recettes (contributions reçues de 2000 jusqu'à la date d'établissement
du présent document):**

États-Unis	250 000
Finlande	13 371
Australie	41 560
Suisse	27 778
Allemagne (Fonds de Bonn)	<u>21 000</u>
Total	353 709
moins 13 % au titre de dépenses d'administration	(45 982)
Montant net	307 727

Dépenses en 2000

Atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexico, Mexique)	60 973
Atelier régional pour l'Afrique (Nairobi, Kenya) (le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales a versé environ 39 447 dollars des États-Unis)	33 795
Atelier régional pour l'Asie (Bangkok, Thaïlande)	40 163
Première réunion du GCE à Bonn (Allemagne) (financement pour sept participants)	20 746
Deuxième réunion du GCE à La Haye (Pays-Bas) (financement pour 10 participants)	<u>32 543</u>
Total	188 220

Prévisions de dépenses pour 2001

Atelier interrégional (financement pour 61 participants) et troisième réunion du GCE à Bonn (financement pour 16 participants)	227 296
Quatrième réunion du GCE (financement pour 16 participants)	<u>57 000</u>
Total	<u>284 296</u>
Montant net des ressources nécessaires	164 789
